



**Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2015

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Introduction	5
Textes réglementaires :	5
I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire	6
II. Les missions et les travaux de la Conférence	9
1°) L'assemblée plénière	10
1.1. Missions et modalités de fonctionnement	10
1.2. Réunions	10
1.3. Taux de présence	14
2°) La commission permanente	15
2.1. Missions et modalités de fonctionnement	15
2.2. Réunions	15
2.3. Taux de présence	17
3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)	18
3.1. Missions et modalités de fonctionnement	18
3.2. Réunions	19
3.3. Taux de présence	20
4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP)	21
4.1. Missions et modalités de fonctionnement	21
4.2. Réunions	21
4.3. Taux de présence	22
5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)	24
5.1. Missions et modalité de fonctionnement	24
5.2. Réunions	24
5.3. Taux de présence	25
6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU)	27
6.1. Missions et modalité de fonctionnement	27
6.2. Réunions	27
6.3. Taux de présence	28
III. Organisation de débats publics	30
IV. FIR « Démocratie sanitaire » et appels à projets 2015	31
V. Moyens de fonctionnement	32
a) Moyens humains	32
b) Moyens matériels	32
c) Moyens financiers	32
VI. CONCLUSION	33
ANNEXES	34
Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 8 octobre 2015.	34
Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)	34

Le mot du Président

Après 2014 qui fut une année de transition, 2015 a permis de connaître une année pleine pour le fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, avec une composition renouvelée.

L'activité a été soutenue, notamment par le biais de la mise en place de plusieurs groupes de travail :

- ✓ Débats publics sur la santé ;
- ✓ Fluidifier le parcours de santé en amont et en aval de l'hôpital ;
- ✓ Formations professionnelles ;
- ✓ Accompagnement de l'exercice libéral dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et autres formules d'exercice pluridisciplinaire coordonné ;
- ✓ Inégalités sociales et déterminants de santé ;
- ✓ Observation et évaluation du système de santé.

Elle l'a été également du fait de la tenue de six débats publics sur des questions de santé, en l'occurrence sur la thématique du cancer.

Par ailleurs, la Commission permanente a également examiné au cours de l'année les thématiques suivantes : les débats publics organisés sur la thématique « Cancer », la présentation de deux questions évaluatives du Projet régional de santé, l'état d'avancement et l'évaluation de deux appels à projets financés par les crédits FIR « démocratie sanitaire » en 2014.

L'autre élément d'actualité important en fin d'année 2015 a été l'aboutissement législatif du processus d'adoption de la Loi de modernisation du système de santé (LMSS).

Cette loi, aux dispositions nombreuses, réaffirme la volonté de faire de la prévention le socle de notre système de santé. Elle se propose de garantir l'accès aux soins. Elle crée de nouveaux droits pour les patients.

C'est une loi ambitieuse qui nous oblige à un travail de longue haleine pour sa mise en œuvre, au service des patients et des usagers. Nous savons que nous pouvons compter sur la grande majorité des membres de notre commission pour s'investir encore en faveur de la transformation positive de l'offre sanitaire et médico-sociale dans notre région.

Introduction

Textes réglementaires :

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

- Décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Instruction du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et du Ministre de la Santé et des Sports du 20 avril 2010, relative à la constitution et l'installation des conférences régionales de la santé et de l'autonomie
- Instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

Les différentes instances, contribuant au fonctionnement du système régional de santé, tel que prévu par le titre IV de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, sont les suivantes :

- **le conseil de surveillance**, présidé par le représentant de l'Etat dans la région ;
- **la conférence régionale de la santé et de l'autonomie** (et ses commissions spécialisées), chargée de participer, par ses avis, à la définition de la politique de santé en région ;
- **deux commissions de coordination des politiques de santé**, l'une dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile et l'autre dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux qui associent les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale compétents ;
- **les conférences de territoire** qui réunissent tous les acteurs locaux de la santé et aident à identifier les besoins du territoire de santé et à déterminer les actions prioritaires à mettre en oeuvre, pour y répondre.

*
* *

I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a été installée le 9 juillet 2010 et renouvelée le 30 septembre 2014. Depuis septembre 2014, cinq arrêtés modificatifs ont été pris (dernier arrêté de composition des membres de la CRSA en date du 8 octobre 2015 – cf. **annexe n°1**).

La Présidence de cette instance est assurée par M. Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours. Il a été réélu au cours de la séance d'installation du 30 septembre 2014.

Elle est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges :

1^{er} collège : il comprend 15 membres : 3 représentants de la région, 6 représentants des départements, 3 représentants des groupements de communes et 3 représentants des communes.

Les trois représentants des communes (3 titulaires et 3 suppléants) sont en cours de désignation à la suite des élections municipales de mars 2014.

2^{ème} collège : il comprend 16 membres : 8 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la santé publique, 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées, 4 représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée.

Un poste de titulaire et un poste de suppléant au titre des associations de personnes handicapées sont vacants.

3^{ème} collège : il est composé de représentants de conférences de territoire et comprend 4 membres.

Un poste de suppléant est en cours de désignation.

4^{ème} collège : il comprend 10 membres : 5 représentants des organisations syndicales de salariés, 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs, 1 représentant des organisations syndicales représentative des artisans, des commerçants et des professions libérales et un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles.

Quatre postes sont actuellement vacants :

- ***au titre des représentants des organisations syndicales de salariés, un poste de suppléant,***
- ***au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, un poste de titulaire et deux postes de suppléants.***

5^{ème} collège : il comprend 6 membres :

- 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité,
- 2 représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail,
- 1 représentant des caisses d'allocations familiales,
- 1 représentant de la mutualité française.

6^{ème} collège : il comprend 10 membres :

- 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire,
- 2 représentants des services de santé au travail,
- 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile,
- 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale,
- 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche,
- 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

Au titre des représentants des services de santé au travail, un poste de suppléant est vacant.

7^{ème} collège : il est composé d'offreurs des services de santé et comprend 34 membres :

- 5 représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées,
- 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale,
- 1 représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région,
- 1 représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région,
- 1 représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins,
- 1 représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation,
- 1 représentant des transporteurs sanitaires,
- 1 représentant des services départementaux d'incendie et de secours,
- 1 représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé,
- 6 représentants des unions régionales des professionnels de santé,
- 1 représentant de l'Ordre des médecins,
- 1 représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région.

Cinq postes sont actuellement vacants :

- **au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, un poste de suppléant ;**
- **au titre des associations de permanence de soins, un poste de suppléant ;**
- **au titre des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé, un poste de titulaire et un poste de suppléant ;**
- **au titre des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région, un poste de suppléant.**

8^{ème} collège : Il est composé de personnalités qualifiées et comprend 2 membres.

Au 8 octobre 2015, 91 membres titulaires sur 97 sont désignés pour siéger au sein de cette instance.

II. Les missions et les travaux de la Conférence

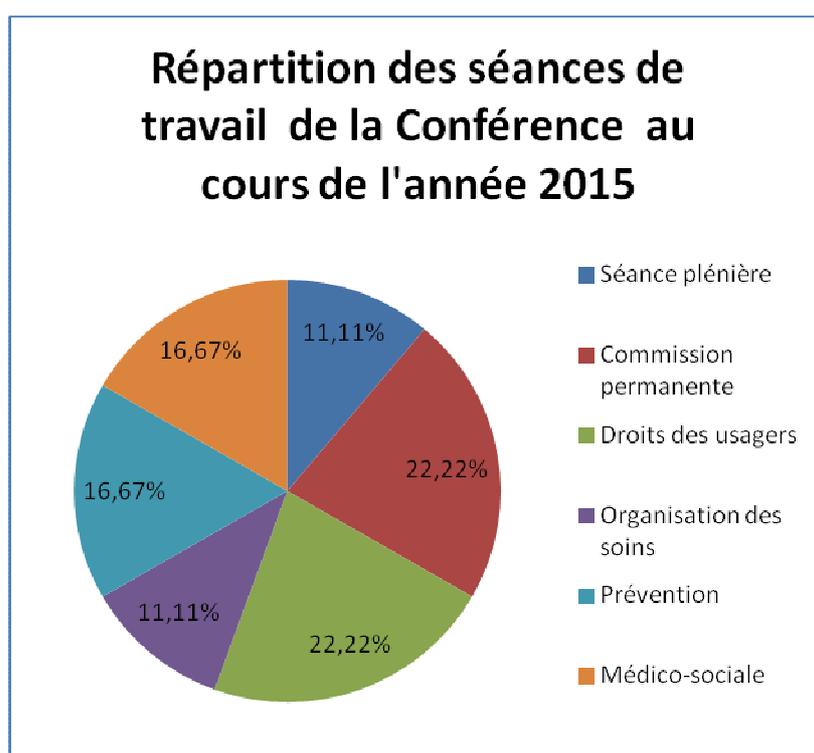
a) ses missions :

- ❖ La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.
- ❖ Elle émet un avis sur le plan stratégique régional de santé et sur les divers éléments composants le Projet régional de santé, ainsi que sur le rapport « Usagers ».
- ❖ Elle organise en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé. Elle procède à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.
- ❖ Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

b) ses travaux :

- ❖ La CRSA organise ses travaux au sein des commissions spécialisées suivantes : la commission permanente et les 4 commissions spécialisées « Droits des usagers du système de santé », « Organisation des Soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».
- ❖ Elle peut en outre constituer des groupes de travail permanents. Ils peuvent recueillir tous avis utiles dans les domaines dont ils sont chargés.

Les membres de cette Conférence se sont réunis à dix-huit reprises au cours de l'année 2015.



1°) L'assemblée plénière

1.1. Missions et modalités de fonctionnement

Lors de sa première réunion, elle élit son président, établit le règlement intérieur de la CRSA qui précise notamment les modalités de fonctionnement de ses différentes formations.

Elle rend un avis sur le projet régional de santé, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale préparés par chacune des commissions spécialisées dans ces domaines, ainsi que sur le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé.

Enfin, elle établit chaque année un rapport sur son activité.

1.2. Réunions

Au cours de l'année 2015, les membres de la CRSA se sont réunis à deux reprises en séance plénière.

Séance plénière du 1^{er} avril 2015

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) à Orléans, en présence de Pierre-Marie DETOUR, Directeur général adjoint de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée à :

- la présentation du rapport 2014 de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2013) – échanges et vote,
- la remise du diplôme au lauréat du Label 2014 « Droits des usagers de la santé »,
- la présentation du rapport d'activité 2014 de la CRSA – échanges et vote,
- la présentation de la gouvernance des systèmes d'information en santé en région Centre-Val de Loire
- l'approbation du règlement intérieur de la CRSA – échanges et vote,
- la restitution des débats publics 2014 sur la santé mentale,
- la présentation des débats publics 2015 sur la thématique du cancer.

✓ **Présentation du rapport 2014 (portant sur les données 2013) sur le respect des droits des usagers par Madame Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé »**

Ce rapport a été élaboré selon l'arrêté du 5 avril 2012 portant cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la CRSA sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

Il porte notamment sur quatre orientations :

1°) Orientation 1 : Promouvoir et faire respecter les droits des usagers :

- réaliser, du côté sanitaire, l'analyse du questionnaire pour le rapport d'activité des CRUQPC des établissements de santé de la région Centre (taux de réponse : 99 %),
- réaliser, du côté médico-social, l'analyse de l'enquête réalisée auprès de 830 structures médico-sociales en région Centre, avec une partie consacrée principalement au fonctionnement du conseil de la vie sociale (taux de réponse : 54,2 %).

2°) Orientation 2 : Renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous :

- assurer l'accès des patients aux professionnels de santé libéraux : pourcentage d'offre en tarifs opposables par spécialités et par territoire de santé ;
- assurer financièrement l'accès aux soins : taux de satisfaction du baromètre de satisfaction des assurés sociaux, nombre d'exams de santé réalisés, nombre de réclamations en matière de CMU ;
- assurer l'accès aux structures de prévention : analyse de deux indicateurs issus du CPOM de l'ARS (taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal et du cancer du sein ;
- réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge médico-sociale sur tous les territoires : analyse de trois indicateurs issus du CPOM de l'ARS.

3°) Orientation 3 : Conforter la représentation des usagers du système de santé :

- former les représentants des usagers siégeant dans les instances du système de santé (au titre du CISS national et au titre du CISS régional).

4°) Orientation 4 : Renforcer la démocratie sanitaire :

- garantir la participation des représentants des usagers et des autres acteurs dans les CRSA :
 - taux de participation globale des membres de la CRSA à la séance plénière de la CRSA : 57 % ;
 - taux de participation globale des membres des Conférences de territoire aux séances plénières (par collège) : Cher : 43 % - Eure-et-Loir : 51 % - Indre : 31 % - Indre-et-Loire : 67 % - Loir-et-Cher : 67 % et Loiret : 67 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers dans les instances de la CRSA : CS Prévention : 84 % - CS Soins : 63 % - CS Médico-sociale : 67 % - Commission permanente : 75 % - Séance plénière : 75 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers (collège 8) dans les conférences de territoire : Cher : 87 % - Eure-et-Loir : 75 % - Indre : 50 % - Indre-et-Loire : 75 % - Loir-et-Cher : 72 % et Loiret : 81 %.

Par ailleurs, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation **des autres thématiques en lien avec les représentants des usagers du système de santé** :

- ❖ le dispositif d'évaluation interne et externe en région Centre-Val de Loire,
- ❖ la procédure de certification HAS en région Centre-Val de Loire,
- ❖ les projets labellisés dans le cadre de l'appel à projet 2014 « Droits des usagers de la santé »,
- ❖ la semaine sécurité des patients,
- ❖ les débats publics,
- ❖ le FIR « Démocratie sanitaire »,
- ❖ l'indicateur de la satisfaction des patients hospitalisés : I-Satis,
- ❖ le renouvellement des membres de la CRSA.

En conclusion, afin de mieux s'inscrire dans le projet de loi de santé, la Commission spécialisée doit poursuivre ses diverses missions :

- **avoir une lisibilité sur la prévention et la promotion de santé, afin de renforcer et préserver le capital santé de tous ;**
- **prendre en compte les inégalités d'accès aux soins, tant sur le plan administratif, social que sanitaire ;**
- **maintenir et conforter la représentation des usagers du système de santé qui doivent jouer un rôle primordial dans le volet démocratie sanitaire, tant au niveau hospitalier qu'ambulatoire.**

✓ **Résultats des votes**

- a) Vote sur le rapport 2014 (portant sur les données 2013) de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » :

Résultats : 56 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2014 « Droits des usagers du système de santé » est adopté.

- b) Vote sur le rapport d'activité 2014 de la CRSA :

Résultats : 54 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2014 de la CRSA est adopté.

- c) Vote sur le règlement intérieur de la CRSA

Résultats : 48 pour / 0 contre / 0 abstention
Le règlement intérieur de la CRSA est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les actes de cette séance retraçant l'ensemble de ces débats sont consultables sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Concertation_regionale/CRSA/Seances/1er_avril_2015/actes_SP_1er_avril_2015.pdf

Séance plénière du 1^{er} octobre 2015

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue au Centre culturel La Passerelle à Fleury-les-Aubrais, en présence de Philippe DAMIE, Directeur général de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée :

- à la présentation de l'état financier 2014 : situation des dépenses de santé dans notre région,
- à la présentation du rapport annuel de suivi 2014 du projet régional de santé - échanges et vote,
- à la présentation du CPOM ARS 2015-2018,
- aux élections des nouveaux membres dans les commissions de la CRSA.

L'après-midi a été consacré :

- aux résultats des élections dans les commissions pour les collèges n°1, 2 et 7,
- à la présentation de l'étude sur les inégalités sociales et territoriales de santé par la Directrice de l'Observatoire régional de la santé en région Centre,
- à la présentation des inégalités sociales et territoriales de santé par la référente PRAPS de l'ARS.

✓ Présentation du rapport annuel de suivi 2014 du PRS

C'est une obligation réglementaire pour l'ARS de rendre compte du suivi du PRS. La démarche de suivi du PRS doit permettre de disposer des valeurs chiffrées pour les indicateurs qui ont été retenus à l'origine dans le PRS.

Ce document se décline en deux formes : un livrable relativement important qui présente la totalité des objectifs et des indicateurs (140 pages), qui a vocation à nourrir notamment les travaux des commissions spécialisées ; en parallèle, un document de synthèse (35 pages) qui présente les mêmes éléments de façon plus dynamique en s'intéressant aux points marquants de l'année.

Ces deux documents sont consultables sur le site internet de l'ARS à l'adresse suivante :

http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Votre_ARS/PRS/Eval_PRS/rapport_PRS_2015_version_longue.pdf

✓ Présentation de l'étude sur les inégalités sociales et territoriales de santé

L'ARS a commandé en 2010 auprès de l'Observatoire régional de la santé en région Centre (ORS) une étude se rapportant aux inégalités cantonales de santé. Une actualisation de ses travaux a été effectuée, sur la base des EPCI de surcroît mais toujours dans le cadre des 22 régions : elle consiste en la réalisation d'une typologie de la région à partir de 80 indicateurs (l'étude faite en 2010 en comportait 57).

✓ **Résultats des votes**

Vote sur le rapport annuel de suivi 2014 du PRS :

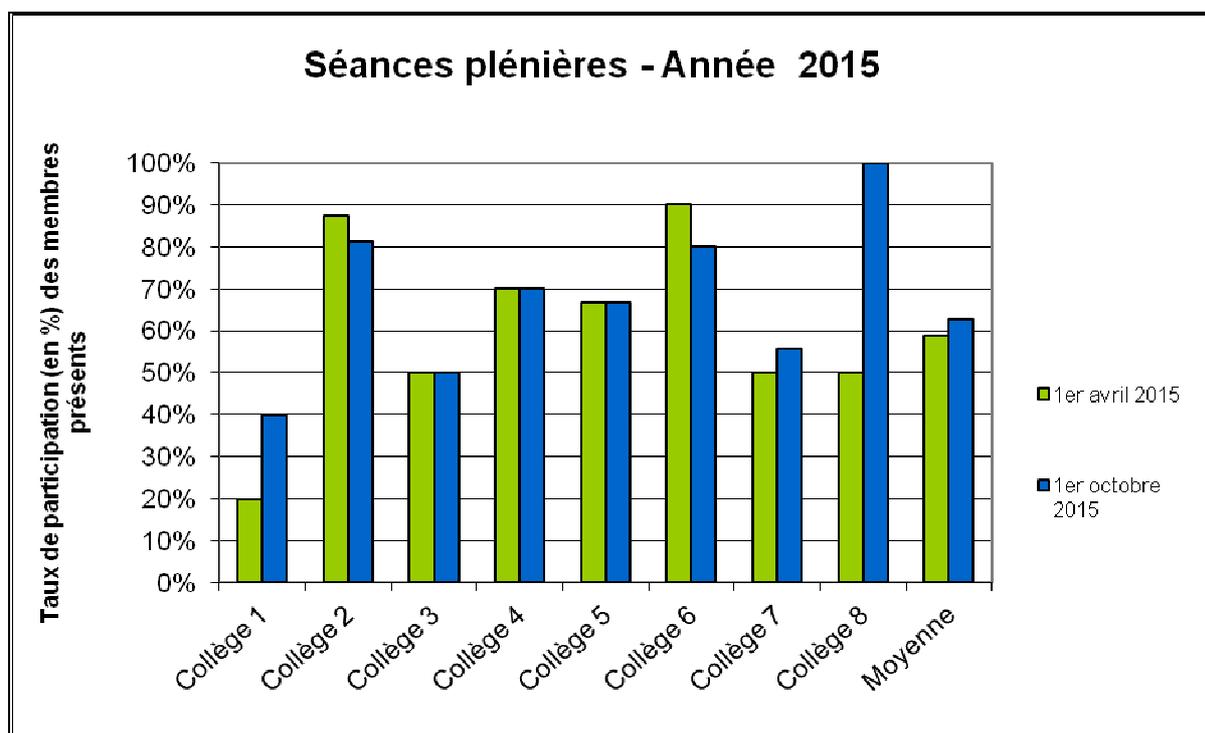
Résultats : 58 pour / 3 contre / 0 abstention
Le rapport annuel de suivi 2014 du projet régional de santé est adopté.

Les actes de cette séance retraçant l'ensemble de ces débats sont consultables sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Concertation_regionale/CRSA/Seances/1er_octobre_version_finale.pdf

1.3. Taux de présence

Au cours de l'année 2015, deux réunions plénières se sont déroulées avec 57 membres présents le 1^{er} avril 2015 et 61 membres présents le 1^{er} octobre 2015 (cf. ci-dessous la répartition par collège) :



Les membres à voix consultative participent également aux travaux de la séance plénière, ainsi qu'à ceux des commissions spécialisées.

*
* *

2°) La commission permanente

2.1. Missions et modalités de fonctionnement

En dehors des séances plénières, la commission permanente exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA.

Elle est chargée notamment :

- de préparer l'avis rendu par la CRSA sur le plan stratégique régional de santé mentionné au 1°) de l'article L.1432-2 du CSP ;
- de préparer le rapport annuel d'activité de la CRSA visé à l'article D.1432-32 du CSP ;
- sous réserve des dispositions de ce dernier article, de formuler un avis lorsque la consultation de la conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées ;
- de préparer les éléments soumis au débat public ;

Enfin, le Président de la CRSA peut confier à cette commission tous travaux entrant dans le champ de compétence de la conférence.

La Commission permanente comprend 20 membres : sa présidence est assurée par Michel MOUJART, Président de la CRSA. Les Présidents des 4 commissions spécialisées siègent dans cette instance en qualité de Vice-Présidents :

- Commission spécialisée « Droits des usagers » : Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente, suppléée par Françoise GUILLARD-PETIT, Vice-Présidente ;
- Commission spécialisée « Organisation des soins » : Nicolas LETELLIER, Président, suppléé par Jean-Claude BOURQUIN, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prévention » : Emmanuel RUSCH, Président, suppléé par Jacques PORTIER, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » : Johan PRIOU, Président, suppléé par François PITOU, Vice-Président.

L'arrêté de composition de cette instance, renouvelée en septembre 2014, a été signé le 18 novembre 2014 par le Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire. Depuis son renouvellement, 2 arrêtés modificatifs ont été pris.

2.2. Réunions

Cette commission s'est réunie 4 fois en 2015. Elle s'est principalement consacrée à la définition de ses axes de travail, par la création de plusieurs groupes de travail :

- ✓ Débats publics de santé : mettre en œuvre les propositions émanant du COPIL ;
- ✓ Fluidifier le parcours de santé en amont et en aval de l'hôpital : question de la coordination des intervenants et des professionnels ;
- ✓ Formations professionnelles : revaloriser l'image de certains métiers, notamment en service de long séjour, EHPAD, prise en charge à domicile (SSIAD, HAD), structures médico-sociales auprès des personnes âgées et personnes handicapées ;
- ✓ Accompagnement de l'exercice libéral dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et autres formules d'exercice pluridisciplinaire coordonné ;

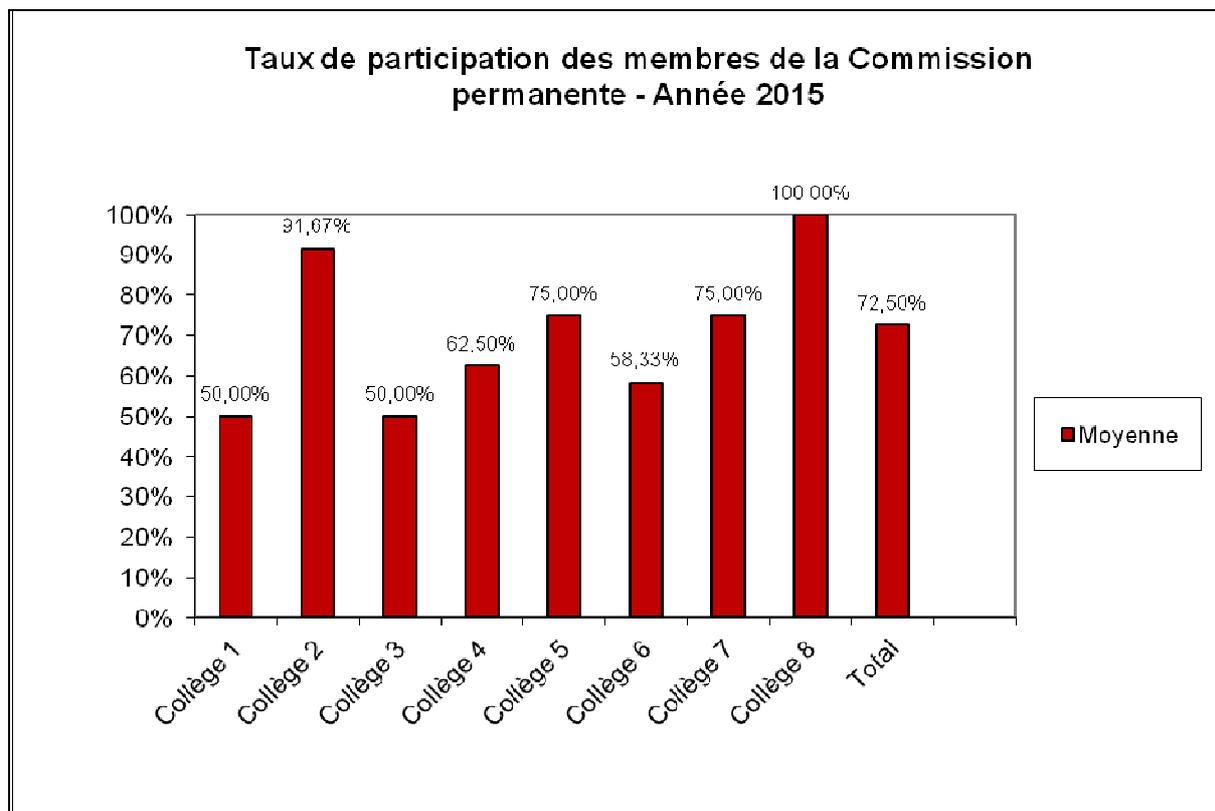
- ✓ Inégalités sociales et déterminants de santé ;
- ✓ Observation et évaluation du système de santé : faire le point sur l'ensemble des systèmes d'information disponibles.

L'un de ces groupes de travail a dû être suspendu, faute de participants disponibles pour le piloter et l'animer. Il reprendra ses travaux début 2016.

Par ailleurs, la Commission permanente a également examiné au cours de l'année 2015 les thématiques suivantes : les débats publics organisés sur la thématique « Cancer », la présentation de deux questions évaluatives du projet régional de santé, ainsi que l'état d'avancement et l'évaluation de deux appels à projets financés par les crédits FIR « démocratie sanitaire » en 2014.

Séances	Thèmes abordés
5 février 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des axes de travail pour 2015 ○ Information sur la synthèse des débats publics « maladies mentales » ○ Information sur la maladie de Lyme
20 avril 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point sur les axes de travail 2015 ○ Information sur les débats publics sur la thématique du cancer ○ Point d'actualité sur le projet de Loi de santé
9 septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point sur les axes de travail 2015 ○ Point sur le FIR 2015 « démocratie sanitaire » ○ Information sur les débats publics et réflexion sur la thématique de 2016 ○ Présentation du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) ○ Information sur le forum santé « la santé du futur »
12 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etat d'avancement des axes de travail et propositions pour 2016 ○ Présentation de deux questions évaluatives du projet régional de santé ○ Etat d'avancement et évaluation de deux appels à projets financés par les crédits FIR « démocratie sanitaire » en 2014 : APF et URAF Centre ○ Retour sur les débats 2015 et validation de la thématique pour 2016

2.3. Taux de présence



Les Présidents de conférence de territoire, ainsi que les membres à voix consultative participent activement aux séances de la Commission permanente

En 2015, au 1^{er} semestre, le taux moyen de participation des membres de la Commission permanente était de 72 % (75% en 2014).

3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

3.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Organisation des soins » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins.

Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, dans ses volets hospitalier et ambulatoire, incluant la détermination des zones de mise en œuvre des mesures prévues pour l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé ;

Elle est consultée par l'Agence régionale de santé sur :

- les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins ;
- les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation relatives aux projets mentionnés à l'article L. 6122-1 du CSP, les projets de décisions portant révision ou retrait d'autorisation prévus à l'article L.6122-12 du CSP, ainsi que les projets de décisions de maintien de la suspension, de retrait ou de modification d'autorisation prévues à l'article L. 6122-13 du CSP ;
- la politique en matière d'implantation et de financement de maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé et maisons médicales de garde ;
- les projets et actions visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé sur les territoires ;
- les projets d'expérimentation dans le champ de l'organisation des soins, concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins ;
- l'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, en ambulatoire et dans les établissements de santé ;
- l'organisation des transports sanitaires et son adéquation aux besoins de la population ;
- la création des établissements publics de santé, autres que nationaux, et des groupements de coopération sanitaire mentionnés au 2^{ème} alinéa de l'article L.6133-7 du CSP, en application de l'article L.6141-1 du CSP, ainsi que la modification de la liste des centres hospitaliers régionaux, en application de l'article R.6141-14 du CSP ;
- les projets de mesures de recomposition de l'offre que le Directeur général de l'ARS envisage de prendre en vertu des dispositions de l'article L.6122-15 du CSP dans sa rédaction antérieure à l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- la politique en matière de contractualisation avec les titulaires d'autorisation, ainsi que les autres offreurs de services en santé.

L'ARS informe la commission, au moins une fois par an, sur :

- les renouvellements d'autorisation intervenus dans les conditions définies au dernier alinéa de l'article L.6122-10 du CSP;
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre l'ARS et les titulaires d'autorisation, les centres de santé, les maisons de santé et réseaux de santé ;
- l'évolution du nombre de professionnels de santé libéraux installés sur les territoires ;
- les résultats des évaluations et certifications menées au cours de l'année écoulée.

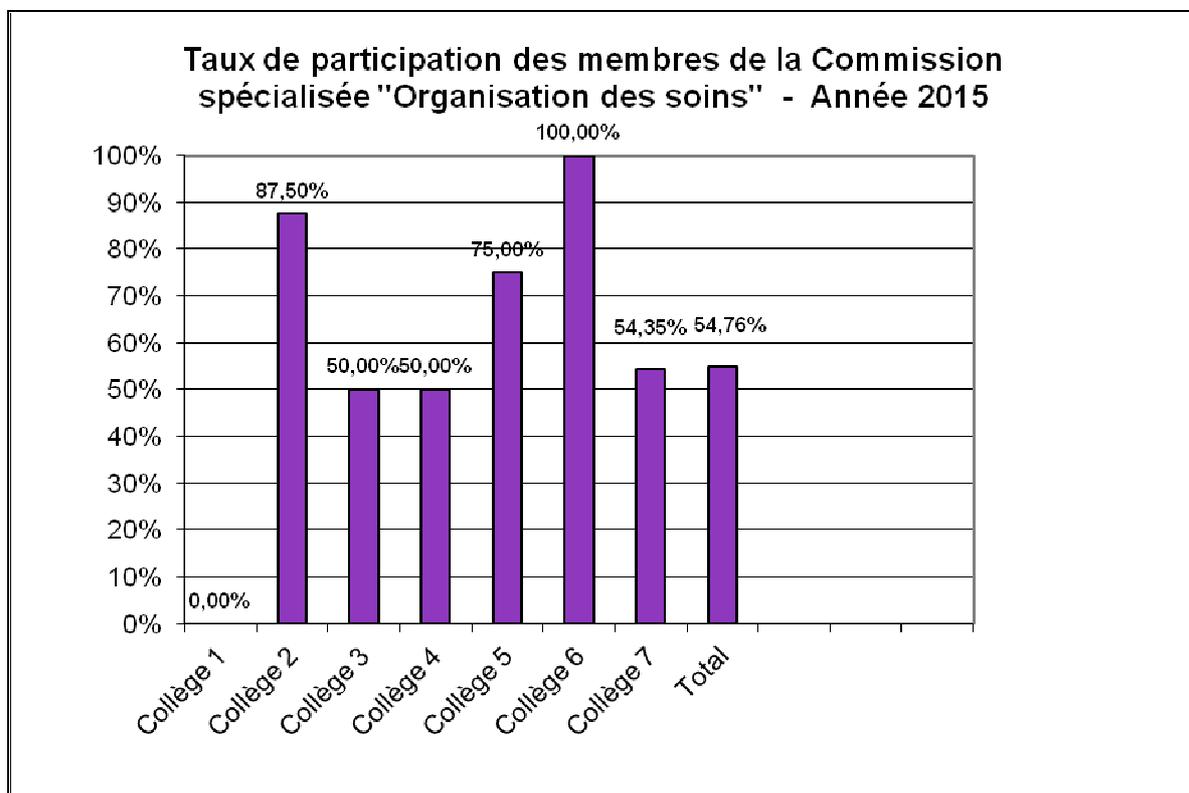
La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée de 44 membres. Cette instance a été renouvelée en septembre 2014. L'arrêté de composition de cette instance a été signé le 14 octobre 2014. Depuis son renouvellement, 3 arrêtés modificatifs ont été pris.

3.2. Réunions

La Commission spécialisée « Organisation des soins » s'est réunie 2 fois en 2015. Ces séances ont eu principalement pour objet l'examen des dossiers ponctuels d'autorisation (**cf. annexe n°2**), l'expérimentation de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) hors nuit profonde – effecton fixe et effecton mobile –, la nouvelle sectorisation du département du Cher, ainsi que la permanence des soins dentaires.

Séances	Thèmes abordés
12 mars 2015	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Dossiers SIOS○ Examen des dossiers d'autorisation❖ Volet ambulatoire :<ul style="list-style-type: none">○ Expérimentation PDSA hors nuit profonde – effecton fixe et effecton mobile – Nouvelle sectorisation du département du Cher
24 septembre 2015	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Dossiers SIOS○ Dossiers d'autorisation d'activité de soins○ Révision des HAD❖ Volet ambulatoire :<ul style="list-style-type: none">○ Permanence des soins dentaires

3.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes sont en cours de désignation (en attente de validation par le niveau national) ; quant aux représentants des groupements de communes, leur désignation a été validée par le niveau national en date du 28 septembre 2015. Ils n'ont malheureusement pas pu être présents à la séance plénière du 1^{er} octobre 2015, compte tenu de cette désignation tardive et, par conséquent, n'ont pu être désignés dans les commissions spécialisées.

Pour mémoire, au premier semestre 2014, le taux moyen de participation des membres de la commission spécialisée s'élevait à 53,03 %.

*
* *

4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP)

4.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prévention » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention.

- Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, ainsi que sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation.
- Elle formule toute proposition sur la politique régionale de prévention, notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé dans la région.
- Elle est informée :
 - des mécanismes mis en place par la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention pour assurer la complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé et la cohérence de leurs financements,
 - du bilan d'activité de la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention, établi chaque année par le Directeur général de l'ARS,
 - des résultats de l'agence en matière de veille et de sécurité sanitaires.

La Commission spécialisée « Prévention » est composée de 30 membres. L'arrêté de composition de cette instance, renouvelée en septembre 2014, a été signé le 14 octobre 2014 par Philippe DAMIE. Depuis son renouvellement, 3 arrêtés modificatifs ont été pris.

4.2. Réunions

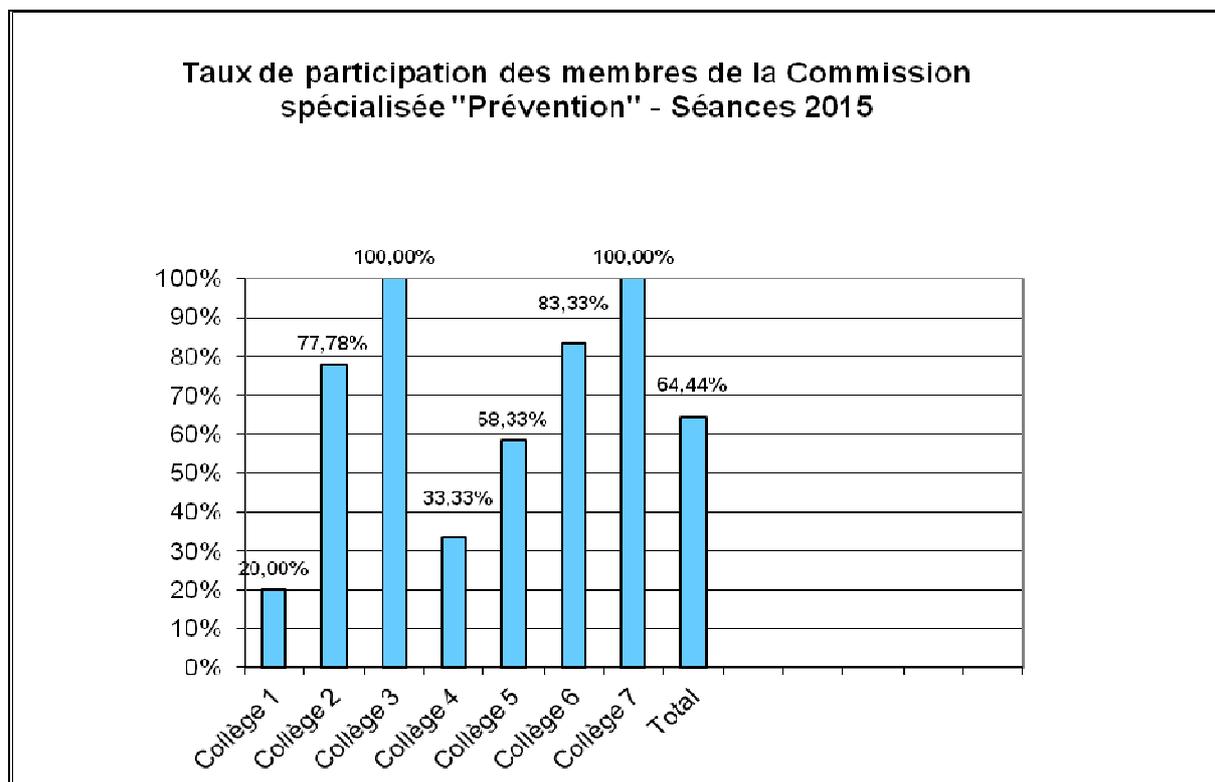
La Commission spécialisée « Prévention » s'est réunie 3 fois en 2015.

La CSP a concentré principalement ses travaux autour du suivi du projet régional de santé et du schéma régional de prévention dans le cadre du PRAPS, d'une réflexion concernant les inégalités sociales et déterminants sociaux, de l'appel à projets 2015 de l'ARS, ainsi que de la préparation du plan régional santé environnement 3 (réalisation d'un diagnostic initial).

Séances	Thèmes abordés
19 février 2015	<ul style="list-style-type: none">○ Projet de loi de santé 2015○ Suivi du Projet régional de santé (PRS) et du Schéma régional de prévention : avancée des travaux concernant l'évaluation du PRS○ Information sur la réforme territoriale : revue des missions de l'Etat○ Le dispositif de la veille et sécurité sanitaire (VSS) en région Centre-Val de Loire○ Le Plan régional Santé Environnement (PRSE)○ Appel à projets 2015 de l'ARS○ Bilan d'activité 2014 de la Commission de coordination « Prévention »○ Modification du règlement intérieur de la Commission

Séances	Thèmes abordés
13 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis (PRAPS) : réflexion concernant les inégalités sociales et déterminants sociaux ○ Appel à projets 2015 de l'ARS : point de situation ○ Préparation du Plan régional Santé Environnement 3 (PRSE) : réalisation d'un diagnostic initial ○ Evolution 2013-2012 des dépenses issues de l'état financier produit par le CNP – par région ○ Désignation d'un représentant à la Commission environnementale « Ecophyto »
11 septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail de la Commission concernant les inégalités sociales et déterminants de santé ○ Présentation du Pôle régional de compétences en promotion de la santé (FRAPS) ○ Appel à projets 2015 de l'ARS : point de situation ○ Préfiguration de la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie – projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement ○ Point « e-santé » et prévention

4.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes sont en cours de désignation (en attente de validation par le niveau national) ; quant aux représentants des groupements de communes, leur désignation a été validée par le niveau national en date du 28 septembre 2015. Ils n'ont malheureusement pas pu être présents à la séance plénière du 1^{er} octobre 2015, compte tenu de cette désignation tardive et, par conséquent, n'ont pu être désignés dans les commissions spécialisées.

Pour mémoire, au premier semestre 2014, le taux moyen de participation des membres de la commission spécialisée était de 56,90 %.

*
* *

5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)

5.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est chargée :

- de préparer un avis sur le projet de schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
- de contribuer à l'évaluation des besoins médico-sociaux et d'analyser leur évolution ;
- de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale ;
- d'émettre un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- de formuler toute proposition sur les conditions d'accès des personnes handicapées et en perte d'autonomie aux services médico-sociaux, sur la qualité des accompagnements et prises en charge médico-sociaux et sur les principes de contractualisation mis en œuvre par l'ARS avec les professionnels, les établissements, les services, les associations et les autres services publics ;
- d'élaborer, tous les 4 ans, un rapport d'activité qui est transmis pour information aux conseils généraux et aux Ministres concernés, ainsi qu'à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée de 30 membres. L'arrêté de composition de cette instance, renouvelée en septembre 2014, a été signé le 14 octobre 2014 par Philippe DAMIE. Depuis son renouvellement, 2 arrêtés modificatifs ont été pris.

5.2. Réunions

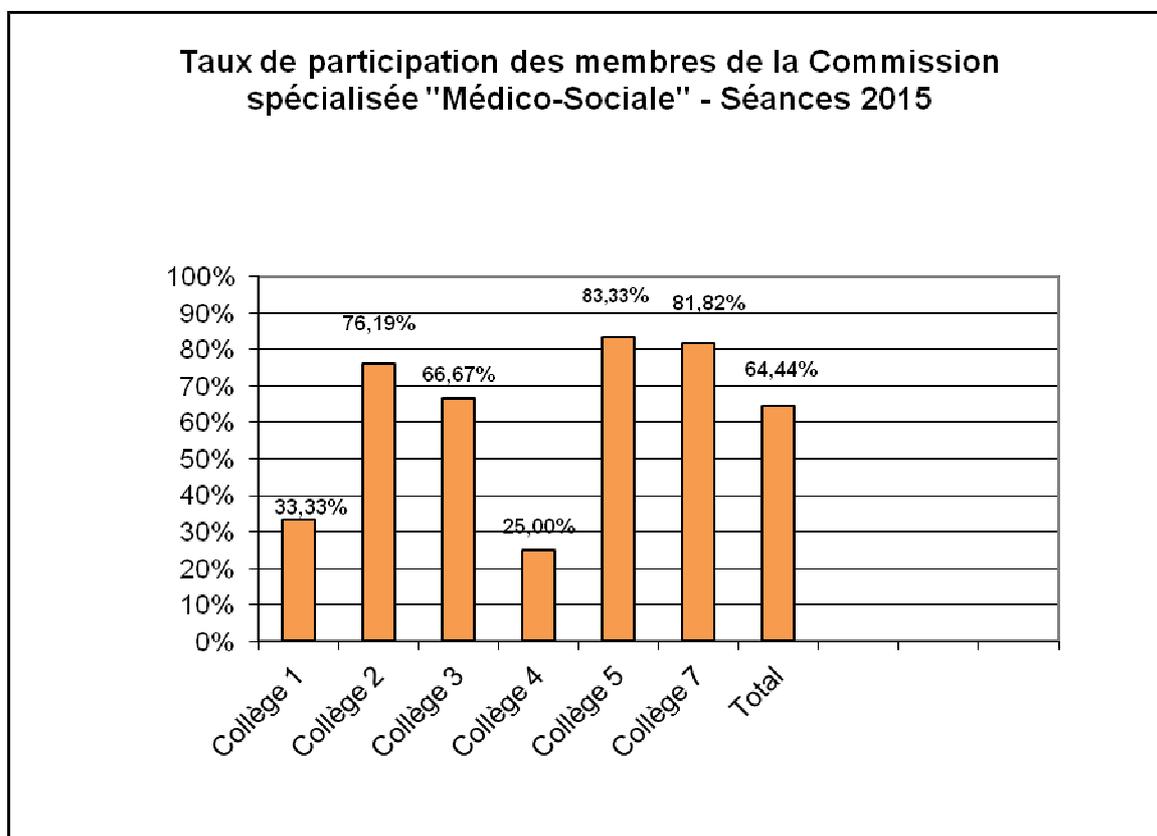
La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » s'est réunie 3 fois en 2015.

Ces séances ont principalement été consacrées à la mise en œuvre du plan autisme, au bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2014 (dont ONDAM spécifique), au déploiement de la télémédecine dans le médico-social, ainsi qu'à l'évaluation du PRS.

Séances	Thèmes abordés
23 mars 2015	<ul style="list-style-type: none">○ Plan autisme : point sur la mise en œuvre du Plan régional d'action○ Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale (dont ONDAM spécifique) et de la politique de contractualisation en 2014○ Déploiement de la télémédecine dans le médico-social○ Appels à projets : calendrier○ Information sur l'appel à projets santé publique, sur les travaux nationaux et sur les réformes de la tarification médico-sociale

Séances	Thèmes abordés
15 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'équipe relais handicap rare ○ Présentation du dispositif de déploiement du tableau de bord de pilotage des ESMS de l'ANAP ○ Présentation des principaux éléments des campagnes budgétaires 2015 des ESMS ○ Point d'avancement du Plan régional d'actions pour l'autisme : résultats des enquêtes CREAL sur l'autisme
2 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Information relative à la campagne budgétaire 2015 concernant les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ○ Présentation du Plan maladies neuro-dégénératives et de sa méthodologie d'élaboration ○ Déploiement de la télémédecine et de Via Trajectoire dans les ESMS de la région Centre-Val de Loire ○ Renouvellement des membres de la commission de sélection appel à projets à compétence ARS et présentation du calendrier 2015-2017 ○ Evaluation du projet régional de santé (PRS)

5.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, il est à noter que les représentants des communes sont en cours de désignation (en attente de validation par le niveau national) ; quant aux représentants des groupements de communes, leur désignation a été validée par le niveau national en date du 28 septembre 2015. Ils n'ont malheureusement pas pu être présents à la séance plénière du 1^{er} octobre 2015, compte tenu de cette désignation tardive et, par conséquent, n'ont pu être désignés dans les commissions spécialisées.

Pour mémoire, au premier semestre 2014, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée atteignait 58,62 %.

*
* *

6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU)

6.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est chargée, en collaboration avec les autres commissions spécialisées, de l'élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

Ce rapport est établi selon un cahier des charges fixé par les Ministres chargés de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'assurance maladie.

Il est transmis avec les recommandations qu'il formule au Directeur général de l'ARS et à la Conférence nationale de santé mentionnée à l'article L.1411-3 du CSP.

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée de 12 membres. L'arrêté de composition de cette instance, renouvelée en septembre 2014, a été signé le 14 octobre 2014 par Philippe DAMIE. Depuis son renouvellement, 2 arrêtés modificatifs ont été pris.

6.2. Réunions

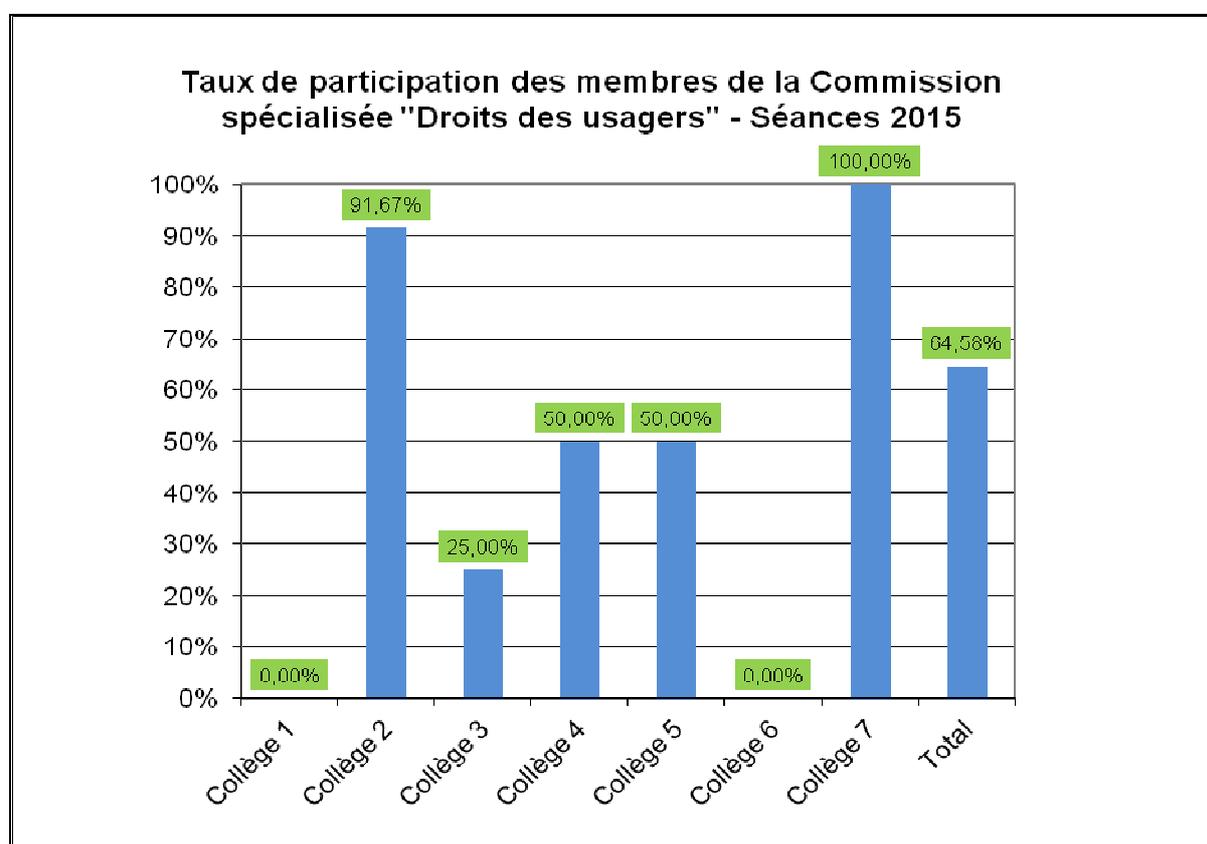
La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » s'est réunie 4 fois en 2015.

La CSDU a consacré ses travaux à l'élaboration de son rapport annuel 2014 portant sur les données 2013, conformément à l'arrêté du 5 avril 2012 au cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

Séances	Thèmes abordés
30 janvier 2015	<ul style="list-style-type: none">○ Elaboration du rapport annuel 2014 « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2013)○ Réflexion sur les axes de travail de la Commission pour 2015
17 avril 2015	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation du questionnaire CRUQPC 2015 et du déroulement de l'enquête○ Présentation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Démocratie sanitaire » 2014○ Information sur les débats publics 2015 « Cancer »○ Formation des représentants des usagers avec le CISS○ Annuaire des représentants des usagers siégeant dans les CRUQPC○ Diffusion des outils du CISS : comment ? à qui ?

Séances	Thèmes abordés
16 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point d'information sur l'enquête CRUQPC 2015 (données 2014) réalisée auprès des établissements de santé ○ Label 2015 « Droits des usagers du système de santé » ○ Etat d'avancement de l'annuaire des représentants des usagers ○ Information sur les débats publics 2015 « Cancer » ○ Les Universités d'été de la Performance à Tours ○ Réflexion sur l'enquête médico-sociale 2015 ○ Crédits FIR Démocratie sanitaire
3 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Résultats de l'enquête CRUQPC 2015 ○ Etat d'avancement sur l'enquête médico-sociale 2015 ○ Point d'information sur le rapport annuel 2015 « Droits des usagers » ○ Information sur le Label 2015 « Droits des usagers du système de santé » ○ Mission régionale d'échange et de partage d'information en santé : appel à candidatures ○ Semaine « Sécurité des patients » ○ Retour sur les débats publics 2015 « Cancer »

6.3. Taux de présence



Au sein du collège 1, lors des élections en séance plénière le 1^{er} octobre 2015, aucun candidat ne s'est présenté au titre des représentants des collectivités territoriales ou des groupements de communes. Par ailleurs, les désignations au titre des communes ne sont toujours pas validées par le niveau national. Le poste est par conséquent toujours vacant.

Pour mémoire, au 1^{er} semestre 2014, le taux moyen de participation des membres aux séances de la Commission spécialisée « Droits des usagers » était de 54,17 %.

*
* *

III. Organisation de débats publics

En 2013, l'ARS Centre et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ont mis en place des débats publics sur les maladies cardio-vasculaires dans les 6 départements de la région. Au total, 542 participants s'étaient réunis.

Pour l'année 2014, 6 débats publics départementaux sur la « santé mentale » se sont déroulés, entre le 16 octobre et le 3 décembre 2014, avec l'aide de la Mutualité française région Centre. L'objectif général était de sensibiliser la population aux troubles psychiques et de promouvoir la lutte contre la stigmatisation en santé mentale ; ils ont réuni plus de 1500 personnes.

En 2015, l'ARS Centre-Val de Loire et la CRSA, en partenariat avec la Mutualité française région Centre, ont organisé des débats publics départementaux sur la thématique du cancer, réunissant 700 participants.

Les objectifs de ces soirées débats étaient les suivants :

- ✓ Sensibiliser la population générale à la prévention, c'est-à-dire aux comportements à adopter pour éviter d'avoir le cancer ;
- ✓ Informer sur les modalités actuelles de prise en charge et d'accompagnement du patient et de son entourage ;
- ✓ Informer le grand public sur l'équité de traitement quel que soit le territoire. Autrement dit : bénéficie-t-on des mêmes protocoles de traitement et des mêmes chances de guérison quelle que soit la commune où l'on habite ?
- ✓ Permettre aux citoyens d'exprimer leurs attentes, besoins et avis sur le cancer ;
- ✓ Donner la parole aux patients et aux familles.

Les thématiques qui ont été abordées durant ces soirées sont :

- La prévention primaire, et notamment la question : « Comment faire pour ne pas avoir un cancer ? »
- Où en est-on des solutions de dépistage précoce ?
- L'organisation du parcours de prise en charge et d'accompagnement ;
- Les thérapies ciblées ;
- La vie pendant et après le cancer.

La synthèse est disponible sur le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire à l'adresse suivante :

http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr/fileadmin/CENTRE/Internet_ARS/Concertation_regionale/CRSA/Seances/Synthese_debat_public_2015_Partenaire.pdf

En 2016, les débats publics auront pour thème général la promotion de la bientraitance.

*
* *

IV. FIR « Démocratie sanitaire » et appels à projets 2015

Comme en 2014, les ARS ont été destinataires d'une enveloppe FIR « démocratie sanitaire », à hauteur de 192 308€.

Pour l'année 2015, le montant de cette enveloppe, en forte baisse, s'est élevé à 93 000€.

Ces crédits ont permis de financer :

- les formations des représentants des usagers organisées par la délégation du CISS Centre-Val de Loire,
- l'organisation des six débats publics prévus pour l'année 2016,
- l'intervention des interprètes en langue des signes pour les débats publics 2015.

Compte tenu de la diminution très importante de l'enveloppe 2015 du FIR dédiée à la démocratie sanitaire, il n'a pas été possible de mettre en œuvre un nouvel appel à projets.

*
* *

V. Moyens de fonctionnement

a) Moyens humains

Le secrétariat de la CRSA est responsable de l'organisation pratique, logistique et technique des séances de travail. Il assure l'interface avec les directions métiers de l'ARS et les secrétariats des autres commissions spécialisées

1,8 ETP participe au fonctionnement de la CRSA et assure le secrétariat :

- de la commission permanente : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux,
- de la commission spécialisée « Droits des usagers » : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux, rédaction des rapports d'activité,
- de l'assemblée plénière : préparation de la séance, organisation des votes, rédaction du rapport d'activité, rédaction des actes.

Il assure le suivi des arrêtés de composition de la Conférence, de ses commissions spécialisées, ainsi que des deux commissions de coordination. Il est responsable du budget consacré à ces instances.

1,5 ETP assure le secrétariat des commissions spécialisées « Organisation des soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

b) Moyens matériels

L'ARS Centre-Val de Loire met à la disposition de la Conférence des locaux pour la tenue des réunions. L'envoi des documents et leur reprographie sont assurés par l'Agence sur son budget de fonctionnement.

c) Moyens financiers

Pour l'année 2015, l'Agence a consacré un budget de 21 300€, se décomposant comme suit :

- frais de déplacement (séances plénières et commissions spécialisées) : 12 000€
- location de salles, frais de restauration : 9 300 €.

Pour mémoire, en 2014, le budget consacré était de 31 000 €, chiffre qui résultait notamment de l'organisation de deux séances plénières, dont une consacrée au renouvellement de cette instance.

*
* *

VI. CONCLUSION

Au final, malgré une implication déjà soutenue dans les politiques de santé en 2015 et l'entrée dans la deuxième moitié de la durée de vie du premier PRS, l'année 2016 nous verra accentuer notre activité autour des trois défis du PRS en cours :

- améliorer l'espérance de vie en bonne santé ;
- promouvoir l'égalité devant la santé ;
- développer un système de santé de qualité, accessible et efficient.

La mise en œuvre de la « Loi santé » requerra notre implication en direction d'axes de travail comme la logique de parcours ou encore la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie prendra toute sa part dans ces chantiers, dès le stade de la réflexion.

Le Président de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Michel MOUJART

ANNEXES

Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 8 octobre 2015.

Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).

ARRETE N°2015-ESAJ-0021
relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
de la région Centre-Val de Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret du 22 février 2013, portant nomination de Philippe DAMIE en qualité de Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie,

Considérant les courriers adressés par l'ARS aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation et les réponses reçues à la date du présent arrêté,

Considérant les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 19 août 2015, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 19 août 2015,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2015-ESAJ-0020 du 19 août 2015 sont rapportées.

Article 2 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collègues.

Article 3 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

➤ **Trois représentants de la région :**

Titulaires	Suppléants
Philippe FOURNIE, Vice-Président du Conseil régional, Conseiller régional	Corinne LEVELEUX TEIXEIRA, Conseillère régionale
Bernard FOURNIER, Conseiller régional	Jean-Marie BEFFARA, Conseiller régional
Saadika HARCHI, Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND, Conseiller régional

➤ **Six représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT, Conseillère départementale
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU, Conseillère départementale
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale

➤ **Trois représentants des groupements de communes :**

Titulaires	Suppléants
Pauline MARTIN, Présidente de la Communauté de communes du Val des Mauves – Maire de Meung-sur-Loire	Elisabeth HOVASSE-PRELY, Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon
Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY, Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux – Première adjointe au Maire de Dreux
Françoise BAILLY, Vice-Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT, Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse – Maire du Blanc

➤ **Trois représentants des communes :**

Titulaires	Suppléants
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

➤ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude BOURQUIN, Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN, Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire
Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente du Collectif interassociatif sur la santé – CISS délégation Centre-Val de Loire	Marie-Françoise VIALLEFOND, Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre - AFTC
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Marjorie CORIDON, Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues – ASUD Loiret
Olivier LE FLOCH, Vice-Président de la Ligue contre le cancer – Comité d'Indre-et-Loire	Pascal MORANDI, Représentant régional du Comité Vie Libre région Centre
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association d'aide aux insuffisants rénaux – AIR Centre Val de Loire
François PITOU, Président délégué de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques du Loiret - UNAFAM	Dominique BEAUCHAMP, Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers – VMEH 45
Yvette TRIMAILLE, Secrétaire de la Fédération régionale Familles rurales Centre	René AUGUY, Représentant de la Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH

➤ **Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants
Marie-Odetta TURE, 1 ^{ère} Vice-Présidente du CODERPA du Cher	Danielle EBRAS, Présidente du CODERPA de l'Indre, Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA
Martine JOSEPH, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir, Représentante de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière - UDRFO	Ginette GRILLARD, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir - Représentante de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique
Jean-Claude MONToux, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire, Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG, Vice-Présidente du CODERPA d'Indre-et-Loire, Représentante de l'Union française des retraités

Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Daniel SALLE, Membre du CODERPA du Loiret, Représentant de l'Union nationale des retraités et pensionnés CFTC
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants
Françoise GUILLARD-PETIT, Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	en cours de désignation
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap – ENH du Loir-et-Cher
Martine VANDERMEERSCH, Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD, Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir
en cours de désignation	Jean-Marc BOUCHARD, Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEFH) du Loiret

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conférences de territoires. Il comprend 4 membres :

Titulaires	Suppléants
Dominique ENGALENC, Président de la Conférence de territoire du Cher	en cours de désignation par la Conférence de territoire d'Eure-et-Loir
Gerhard KOWALSKI, Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire	Philippe GUILLEMAIN, Membre de la Conférence de territoire d'Indre-et-Loire
Hervé STIPETIC, Membre de la Conférence de territoire de l'Indre	Bernard GASSIE, Président de la Conférence de territoire du Loiret
Jean-Paul LIEBOT, Membre de la Conférence de territoire de Loir-et-Cher	Jacqueline NIVEAU, Membre de la Conférence de territoire du Loiret

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

- **Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaires	Suppléants
CFDT : Dominique PORTE, Responsable régional Protection sociale	CFDT : en cours de désignation
CFE-CGC : Philippe BALIN, Référent Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER, Secrétaire général de l'Union régionale Centre
CFTC : Marie Béatrice ROCHARD, Représentante de la CFTC	CFTC : Yves CLEMENT, Représentant de la CFTC
CGT : Alain BORG, Secrétaire départemental	CGT : Madeleine CABUZEL, Représentante de la CGT
CGT-FO : Arnault PIONNIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	CGT-FO : Patrick VINATIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre

➤ **Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :**

Titulaires	Suppléants
CGPME : en cours de désignation	CGPME : en cours de désignation
MEDEF : Olivier RENAUDEAU, Représentant du MEDEF Centre	MEDEF : en cours de désignation
UPA : Marie-Anne VIVANCO, Représentante de l'UPA	UPA : Alain JARDAT, Représentant de l'UPA

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant
Philippe JAUBERTIE, Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE, Président du Syndicat des biologistes

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant
Martine HUGER, Présidente de la section régionale des anciens exploitants de la Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles Centre	Maxime POINCLOUX, Président des Jeunes agriculteurs du Centre

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
Christine TELLIER, Administrateur d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain
Marc MONCHAUX, Directeur de l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées - AIDAPHI	Mohammed LOUNADI Directeur du Pôle social de Solidarité Accueil

➤ **Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :**

Titulaires	Suppléants
Alain LEJEAU, Président	Jean-Paul BATIFORT, Administrateur du Conseil d'administration
Pascale RETHORE, Directrice adjointe	Lucie DUARTE, Responsable régionale du service social

➤ **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre TEMPLIER, Administrateur de la CAF du Loiret	Benoît COLIN, Administrateur de la CAF du Loiret

➤ **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant
Jacques DALLOT, Administrateur de la Mutualité française région Centre	Huguette CRUZ-JIMENEZ, Administratrice de Harmonie Mutuelle

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

➤ **Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaires	Suppléants
Cécile GRUEL, Médecin, conseiller technique du Recteur	Sylvie ANGEL, Médecin, conseiller technique départemental du Cher
Catherine MILOCHE, Infirmière, conseiller technique du Recteur	Christine TOURAT-VACHER, Infirmière, conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire

➤ **Deux représentants des services de santé au travail :**

Titulaires	Suppléants
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail
Sandrine ROUSSEAU, Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	en cours de désignation

➤ **Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaires	Suppléants
Brigitte HERCENT-SALANIE, Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR, Médecin de protection maternelle et infantile au Conseil départemental du Loiret
Jean-Louis ROUDIERE, Chef de service de la protection maternelle et infantile et des actions de santé au Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Isabelle HEMAR, Médecin départemental de PMI de l'Indre-et-Loire

➤ **Deux représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :**

Titulaires	Suppléants
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL, Président du Réseau Santé Nutrition Diabète - RSND 41
Marie-France BERTHIER, Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Présidente de l'Association Dialogue Autisme

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER, Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREA Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association Nature Centre	Gérard BARACHET, Vice-Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- **Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :**

Titulaires	Suppléants
Olivier SERVAIRE-LORENZET, Directeur du Centre hospitalier de Blois	Raoul PIGNARD, Directeur du Centre hospitalier de Chartres
Olivier BOYER, Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours
Gilles CALAIS, Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Thierry PRAZUCK, Président de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Christian GUGGIARI, Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Frédéric SOULIE, Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval
Pierre KALFON, Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Michel TOSSOU, Président de la CME du Centre hospitalier de Blois

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI, Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Yvan SAUMET, Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – PDG de la Polyclinique de Blois
Jean CALLIER, Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Georges BELIGNE, Président de la CME Clinique de Chailles

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants
Bruno PAPIN, Directeur du CRCV Bois Gibert	Jean-Jacques PORTRON, Directeur du Centre SSR MGEN La Ménaudière
Catherine MONPERE, Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	Jean CHAPUS, Président de la CME du CMPR L'Adapt Loiret

- **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS, Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	Anne FAVRE, Médecin coordonnateur HAD 45

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	en cours de désignation
Johan PRIOU, Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre
André REMBERT, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS, Directeur régional de l'Association des Paralysés de France
Yves HODIMONT, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Catherine DELAVICTOIRE, Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants
Christine POINTET, Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	Francis PICHET, Directeur des Résidences de Bellevue à Bourges
Fanny BAILLY, Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	David LAVEAU, Directeur général du Service d'aide à domicile Schweitzer (SADS) à Châteaudun
Jocelyne GOUGEON, Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE, Directrice de Beauce Val Service à Patay
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE, Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

- **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant
Christelle QUESNEY-PONVERT, Directrice régionale de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie du Centre - ANPAA	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT, Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours

- **Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant
Joëlle TILMA, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE, Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre

- **Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant
Jérôme POTIN, Président du Réseau Périnatal Centre	Christiane ROY, Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre

- **Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant
Vincent POCQUET, Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- **Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant
Nicolas LETELLIER, Responsable du SAMU - Centre hospitalier de Dreux	Louis SOULAT, Responsable du Pôle « Médecine d'urgence » - Centre hospitalier de Châteauroux

- **Un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES, Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON, Ambulancier – Chef d'entreprise

- **Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

Titulaire	Suppléant
Marc REVERCHON, Directeur du SDIS d'Indre-et-Loire	Léopold AIGUEPARSE, Directeur du SDIS du Loir-et-Cher

- **Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant
en cours de désignation	en cours de désignation

- **Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants
Patrick JACQUET, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)	Francis GUINARD, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Biologistes)
Charles SCHIRO, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)
Raphaël ROGEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)	Edmond GALIPON, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Médecins)
Didier MACHICOANE, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Pharmaciens)	Michèle LEROY, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Sages-femmes)
Bruno MEYMANDI NEJAD, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Chirugiens-dentistes)	Véronique FAUVINET, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Orthophonistes)
Christine GOIMBAULT, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Infirmiers)	Eric GONZALEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre (URPS Infirmiers)

- **Un représentant de l'Ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant
Hugues DEBALLON, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- **Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :**

Titulaire	Suppléant
Nathalie POLISSET, interne de médecine générale	en cours de désignation

Article 11 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Vice-Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours

Article 12 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre – Val de Loire
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,

- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le Directeur régional des finances publiques,
- le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : Pierre GIGOU, Président de la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir,
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : Georges AGUDO, Premier Vice-Président de la MSA Beauce Cœur de Loire,
- le Président de la caisse de base du régime social des indépendants.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 8 octobre 2015

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,

Signé : Philippe DAMIE

**Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée
« Organisation des soins » (CSOS)**

Séance du 12 mars 2015

Séance du 24 septembre 2015

(cf. tableaux ci-dessous)

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
Séance du 12 mars 2015				
Dossiers SIOS				
-	Centre hospitalier universitaire d'Angers	Demande d'autorisation d'activité de neurochirurgie et de radio chirurgie fonctionnelle	Favorable	-
-	Centre hospitalier universitaire de Rennes	Demande d'activité de greffes multi viscérales	Favorable	-
-	Centre hospitalier universitaire de Brest	Demande d'activité de radio chirurgie intra et extra crâniennes en conditions stéréotaxiques	Favorable	-
Renouvellements avec changements d'équipements matériels lourds				
14-45-111	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	renouvellement d'autorisation d'un scanner avec remplacement de l'appareil sur le site du nouvel hôpital d'Orléans	Favorable	Autorisation
14-45-112	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	renouvellement d'autorisation d'une camera à scintillation avec remplacement de l'appareil sur le site du nouvel hôpital d'Orléans	Favorable	Autorisation
14-45-113	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	renouvellement d'autorisation d'une camera à scintillation avec remplacement de l'appareil sur le site du nouvel hôpital d'Orléans	Favorable	Autorisation
14-45-114	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	renouvellement d'autorisation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique avec remplacement de l'appareil sur le site du nouvel hôpital d'Orléans	Favorable	Autorisation
14-37-120	GIE Saint Gatien - STIR	renouvellement d'autorisation avec remplacement d'appareil pour un scanner implanté sur le site de la Clinique Saint Gatien	Favorable	Autorisation
14-37-121	SARL Imagerie 37	renouvellement d'autorisation avec remplacement d'appareil pour le scanner sur le site de Pôle Léonard de Vinci	Favorable	Autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
14-37-122	SARL IMAGERIE 37	Renouvellement d'autorisation avec changement d'appareil pour une IRM installée sur le site du Pôle Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours	Favorable	Autorisation
14-41-102	SCM IMAGERIE SAINT MARTIN	demande d'autorisation de renouvellement avec changement d'appareil pour un appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) sur le site de la clinique Saint Cœur à Vendôme	Favorable	Autorisation
Soins de suite et de réadaptation				
14-37-129	SA Clinique de l'Alliance	renouvellement de l'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie oto-rhino-laryngologique et maxillo-faciale suite à injonction	Favorable	Autorisation
14-18-105	SA HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE	Demande de renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer pour les modalités chirurgie thoracique suite à injonction	Défavorable	Rejet
14-18-106	SA HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE	Demande de renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer pour les modalités gynécologique suite à injonction	Favorable	Autorisation
14-18-108	SAS CLINIQUE DES GRAINETIERES	Demande de renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité chirurgie urologique	Favorable	Autorisation
14-41-130	SA POLYCLINIQUE DE BLOIS	renouvellement de l'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie oto-rhino-laryngologique et maxillo-faciale suite à injonction	Favorable	Autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
<i>Créations et modifications d'implantations activités de soins /équipements matériels lourds</i>				
14-45-126	SAS CLINIQUE DES LONGUES ALLEES	Demande d'installation d'un tomographe à émission de positon sur le site du pôle santé Oréliance	Favorable	Autorisation
14-37-116	SCM Scanner et IRM du Chinonais	autorisation d'installer une IRM spécialisée ostéo articulaire sur le site du Centre Hospitalier du Chinonais	Favorable	Autorisation
14-37-117	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours	autorisation d'installer une IRM sur le site de Trousseau	Favorable	Autorisation
14-28-115	CH de Dreux	autorisation d'installer un second IRM sur le site du CH de Dreux	Favorable	Autorisation
15-36-03	SELARL CIBER	Autorisation d'installer une caméra à scintillation sur le site de CIBER à Châteauroux (clinique Saint François)	Favorable	Autorisation
14-36-124	SCP des médecins radiologistes	autorisation d'installation d'une IRM sur le site de la Clinique Saint François à Châteauroux	Favorable	Autorisation
<i>Activités de soins</i>				
<i>Soins de suite et de réadaptation</i>				
14-45-125	SA DOMAINE DE LONGUEVE	Demande d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation, avec mention de prise en charge spécialisée des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation de jour	Défavorable	Rejet
14-36-118	Clinique Saint François	autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalent et pour les mentions spécialisées appareil locomoteur et système digestif, métabolique et endocrinien	Favorable	Autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
14-36-119	Centre Hospitalier le Blanc	autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention spécialisée des affections liées aux conduites addictives	Favorable	Autorisation
15-36-01	CH Châteauroux	Demande d'autorisation de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation partielle avec mention de prise en charge spécialisée des affections respiratoires	Favorable	Autorisation
15-37-02	SA Clinique Velpeau	autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation complète, prise en charge spécialisée des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Défavorable	Rejet
Activités de soins de génétique				
14-45-107	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	demande d'autorisation d'activité de soins d'examen des caractéristiques génétique d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales pour la modalité d'analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire sur le site du nouvel hôpital d'Orléans	Retiré en séance	
Activités de soins d'assistance médicale à la procréation et de diagnostic prénatal				
14-45-128	LABORATOIRE MEDIBIOLAB Montargis (Loiret)	demande d'autorisation d'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ou de diagnostic prénatal	Retiré en séance	

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
14-45-127	SAS POLYCLINIQUE DES LONGUES ALLEES/ORELIANCE	demande d'autorisation d'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ou de diagnostic prénatal	Retiré en séance	
Séance du 24 septembre 2015				
Dossiers SIOS				
15-86-01	CHRU de Poitiers	Demande d'autorisation de neurochirurgie sous la modalité radio-chirurgie intra et extra-crânienne en conditions stéréotaxiques	Favorable	Autorisation
Créations et modifications d'implantations activités de soins /équipements matériels lourds				
15-37-68	NOUVELLE CLINIQUE DE TOURS + à Saint Cyr sur Loire (Indre et Loire)	Demande de confirmation suite à cession des autorisations des activités de soins précédemment délivrées à la Clinique St Gatien et à la Clinique de l'Alliance au profit de l'établissement Nouvelle Clinique de Tours Plus	Favorable	Autorisation
15-37-69	NOUVELLE CLINIQUE DE TOURS + à Saint Cyr sur Loire (Indre et Loire)	Demande d'autorisation de regroupement sur un site unique des activités de soins précédemment installées sur le site de la Clinique Saint Gatien et de la Clinique de l'Alliance au profit de l'établissement Nouvelle Clinique de Tours Plus	Favorable	Autorisation
15-37-79	NOUVELLE CLINIQUE DE TOURS + à Saint Cyr sur Loire (Indre et Loire)	Demande d'autorisation de création d'un service de soins de suite et de réadaptation polyvalent en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel sur le site de la Nouvelle Clinique de Tours Plus	Favorable	Rejet

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
15-37-77	SARL IMAGERIE 37 à Chambray les Tours (Indre et Loire)	Demande de transfert géographique d'appareil d'un appareil scanographe sur le site de la Nouvelle Clinique de Tours Plus	Favorable	Autorisation
15-37-78	SARL IMAGERIE 37 à Chambray les Tours (Indre et Loire)	Demande de transfert géographique d'appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la Nouvelle Clinique de Tours Plus	Favorable	Autorisation
15-37-63	SARL IMAGERIE 37 à Chambray les Tours (Indre et Loire)	Demande d'installation d'un nouvel appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la clinique de l'Alliance à st Cyr sur Loire	Favorable	Autorisation
15-18-93	MEDICA France à Paris (Seine)	Demande de confirmation de cession d'autorisation de l'activité d'hospitalisation à domicile antérieurement détenue par HAD de France au profit de MEDICA France dans le territoire du Cher.	Favorable	Autorisation
15-37-30	CH CHINON à Chinon (Indre et Loire)	Demande d'activité de demande de requalification du service de soins psychiatriques pour enfants polyhandicapés en un service de pédopsychiatrie pour les maladies neuro-développementales avec activité de soins de suite et de réadaptation.	Favorable	Autorisation
15-28-76	CENTRE HOSPITALIER CHARTRES à Chartres (Eure et Loir)	Demande de renouvellement de d'autorisation d'activité de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie urologique, suite à injonction du directeur Général de l'Ars du Centre-Val de Loire	Favorable	Autorisation
15-18-75	CENTRE HOSPITALIER BOURGES (Cher) à Bourges (Cher)	Demande de renouvellement de d'autorisation d'activité de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie urologique, suite à injonction du directeur Général de l'Ars du Centre-Val de Loire.	Favorable	Autorisation
15-41-71	CLINIQUE SAINT CŒUR à Vendôme (Loir et Cher)	Demande de renouvellement d'autorisation d'activité de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie urologique, suite à injonction du directeur Général de l'Ars du Centre-Val de Loire.	Défavorable	Retrait d'autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
15-45-98	CLINIQUE JEANNE D'ARC à Gien (Loiret)	Retrait de l'autorisation de l'activité de traitement du cancer pour la modalité de chirurgie mammaire	Défavorable	Retrait d'autorisation
15-45-72	CHR ORLEANS à Orléans (Loiret)	Demande de création de l'activité de soins de réanimation pédiatrique	Favorable	Autorisation
Activités de génétique moléculaire				
15-45-56	CHR ORLEANS à Orléans (Loiret)	Demande d'autorisation d'une activité de soins, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétique à des fins médicales avec la modalité : au moyen d'analyses de cytogénétique y compris de cytogénétique moléculaire	Favorable	Autorisation
15-37-41	ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG à Tours (Indre et Loire)	Demande d'autorisation d'activités d'examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales	Favorable	Autorisation
Activités de soins d'assistance médicale à la procréation et de diagnostic prénatal				
15-45-64	SAS POLYCLINIQUE DES LONGUES ALLEES	Demande d'autorisation d'exercice d'activité clinique d'assistance médicale à la procréation pour les modalités - recueil par ponctions d'ovocytes en vue d'AMP avec ou sans recours à un tiers donneur de sperme - recueil par ponction de spermatozoïdes- transfert d'embryons en vue de leur implantation	Favorable	Autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
15-45-65	LABORATOIRE MEDIBIOLAB <i>Saran (Loiret)</i>	Demande d'autorisation d'exercice d'activité clinique d'assistance médicale à la procréation pour les modalités- traitement du sperme en vue d'une insémination artificielle, activités relatives à la fécondation in vitro sans micromanipulation, activités relatives à la fécondation in vitro avec micromanipulation, conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	Favorable	Autorisation
15-37-31	L'ABO + à <i>Chambray les Tours (Indre et Loire)</i>	Demande d'autorisation en génétique moléculaire pré-natale	Favorable	Autorisation
15-37-32	L'ABO + à <i>Chambray les Tours (Indre et Loire)</i>	Demande d'autorisation illimitée en génétique moléculaire post-natale	Favorable	Autorisation
<i>Renouvellements avec changements d'équipements matériels lourds</i>				
15-45-66	SCM INOV à Orléans (Loiret)	Demande d'autorisation de transfert d'une caméra à scintillation sur le site de Pôle Santé Oréliance – Demande de renouvellement d'une caméra à scintillation avec remplacement de l'appareil et de transfert sur le site de Pôle Santé Oréliance	Favorable	Autorisation
15-45-57	SCANNER ORLEANS CENTRE à Orléans (Loiret)	Demande de renouvellement d'autorisation d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) avec remplacement de l'appareil sur le site du scanner Orléans Centre, rue du faubourg Banner à Orléans	Favorable	Autorisation
15-45-58	SCANNER ORLEANS CENTRE à Orléans (Loiret)	Demande de renouvellement d'autorisation d'Imagerie par scannographie avec remplacement de l'appareil sur le site du scanner Orléans Centre, rue du faubourg Banner à Orléans	Favorable	Autorisation
15-18-67	SELARL JEAN DE BERRY à Bourges (Cher)	Demande de renouvellement d'autorisation de renouvellement d'autorisation d'un scanographe avec remplacement de l'appareil	Favorable	Autorisation

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Objet de la demande	Avis de la CSOS	Décision DG ARS Centre-Val de Loire
15-37-80	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS à Tours (Indre et Loire)	Demande de renouvellement d'autorisation de renouvellement d'autorisation d'un scanographe avec remplacement de l'appareil	Favorable	Autorisation
15-28-90	CH NOGENT LE ROTROU à Nogent le Rotrou (Eure et Loir)	Demande de renouvellement d'autorisation de renouvellement d'autorisation d'un scanographe avec remplacement de l'appareil	Favorable	Autorisation
15-24-01	Révision des autorisations d'activité de soins en hospitalisation a domicile Proposition de régularisation après concertation.		Favorable	Autorisation

